

5.3.8 Le programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch

Mettre en œuvre des orientations d'aménagement et de développement permettant une consolidation globale du quartier Saint-Roch dans le respect de ses particularités, sa valorisation, l'accroissement du nombre de personnes qui y résident et l'amélioration de la qualité de vie des gens qui le fréquentent.

Au terme d'une démarche de planification ponctuée de plusieurs activités de consultation, la Ville de Québec a identifié les règles devant guider la consolidation, la mise en valeur et le développement futur au sein du secteur sud du centre-ville Saint-Roch.

Le Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch constitue l'annexe H du PDAD. Il présente la vision d'avenir et les grandes orientations d'aménagement et de développement de la Ville de Québec pour ce secteur stratégique. Il traduit de façon détaillée les objectifs de l'administration municipale en matière d'affectations détaillées du sol et de hauteurs de bâtiment ainsi que les règles d'urbanisme associées à celles-ci. Il présente les projets d'aménagement urbain qui concrétiseront ses objectifs. Celui-ci s'inscrit dans la suite logique du PPU de l'entrée de ville du secteur Saint-Roch. Pour des raisons pratiques et logiques visant la continuité des interventions, le PPU considère en son sein la portion du quartier comprise entre la rue de la Croix-Rouge et la rue Notre-Dame-des-Anges. Le contenu déjà couvert en 2012 y est reconduit avec quelques adaptations justifiées par l'évolution des connaissances pour certains sites.

L'encadrement offert par ce programme particulier d'urbanisme et les modifications qui seront apportées à la réglementation municipale permettront la réalisation d'un développement cohérent favorisant une consolidation globale du quartier Saint-Roch dans le respect de ses particularités, sa valorisation, l'accroissement du nombre de personnes qui y résident et l'amélioration de la qualité de vie des gens qui le fréquentent. Outre les spécifications qu'il fournit quant aux usages autorisés et au cadre bâti, le PPU porte une attention particulière à la mobilité des personnes et l'aménagement du domaine public. Ainsi, il propose des mesures et des interventions qui, à court, moyen ou long terme, contribueront à bonifier la qualité des espaces publics et à valoriser le quartier, en lui attribuant une image qui reflète à la fois son statut de centre-ville et son identité créative et novatrice.

La vision

Les transformations qu'a connues le quartier Saint-Roch lui ont permis de regagner son rôle de cœur économique et culturel au sein du centre-ville et de voir émerger un nouveau milieu de vie. Cependant, son évolution se poursuit encore aujourd'hui et les projets immobiliers qui sont susceptibles de s'y insérer peuvent avoir un impact sur le paysage et la forme urbaine, la circulation et la qualité de vie du milieu. C'est pourquoi la Ville de Québec propose une vision d'aménagement et de développement pour encadrer les interventions futures au sein de la portion sud du quartier Saint-Roch. Cette vision repose sur les orientations applicables à l'ensemble de la ville, en matière de consolidation des milieux construits, de renforcement des pôles urbains majeurs, de qualité des milieux de vie et de mobilité durable.

Pour permettre l'atteinte d'une vision d'aménagement et de développement, le PPU se doit de promouvoir et renforcer les différentes vocations du quartier Saint-Roch, qui est à la fois :

- un pôle d'emploi régional touchant à des secteurs d'activité variés, incluant l'administration et les nouvelles technologies ;
- un pôle de services regroupant de nombreux établissements répondant à une clientèle tant locale que municipale ;
- un pôle culturel reconnu à l'échelle municipale, tant pour les lieux de création et de diffusion qu'on y trouve que pour son potentiel d'accueil d'événements majeurs ;
- un milieu de vie accueillant une population aux profils diversifiés, dont le nombre est appelé à croître ;

La vision énoncée au PPU du secteur sud de centre-ville Saint-Roch **visé à faire de cette portion importante du centre-ville un lieu dynamique, habité, diversifié à tous les égards, aux qualités urbaines distinctives et où la qualité de vie prédomine.**

Les grandes orientations

La vision d'intervention retenue pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch se fonde sur les orientations suivantes. Celles-ci serviront de guide pour la conception des projets d'intervention sur le cadre bâti existant ou pour l'insertion de nouvelles constructions.

- Soutenir la croissance des activités économiques et accroître les emplois au sein du centre-ville Saint-Roch, tout particulièrement à l'intérieur du corridor urbain formé du boulevard Charest et de la rue Saint-Joseph, en misant notamment sur les créneaux porteurs de la technologie, de la création et du savoir ; assurer une répartition équilibrée de l'offre commerciale et poursuivre la dynamisation de la rue Saint-Joseph comme axe commercial principal.
- Doter le centre-ville Saint-Roch d'une image à la hauteur de son importance régionale et mettant en valeur sa vocation comme pôle technologique, créatif et culturel, en poursuivant la mise en valeur du domaine public et en favorisant la réalisation d'une architecture distinctive, moderne et pérenne.
- Renforcer en priorité la présence résidentielle par l'accroissement continu du nombre de logements et une diversification de l'offre dans l'ensemble du quartier.
- Consolider et densifier le cadre bâti par l'apport de nouveaux projets sur les terrains vacants ou sous-développés, en cohérence avec le milieu construit existant.
- Créer un environnement urbain enrichissant, agréable, sécuritaire et où la qualité de vie prédomine. Entre autres valoriser les grands parcs urbains existants, créer de nouveaux espaces de détente au profit des résidents et mettre en place une stratégie de verdissement en faveur d'une atténuation des îlots de chaleur.
- Favoriser les déplacements actifs et le transport en commun par divers moyens s'inscrivant dans la foulée du Plan de mobilité durable, en bonifiant l'offre en transport en commun par l'implantation du SRB et en améliorant les conditions de déplacement des piétons et des cyclistes par l'aménagement d'itinéraires sécuritaires et confortables.

Pistes d'action

- Poursuivre les réflexions à l'égard de la consolidation du territoire de façon à tenir compte de l'évolution du contexte économique et des tendances émergentes en matière d'aménagement et de développement
- Repenser en priorité l'aménagement des principaux parcours de déplacement actifs, en particulier les axes nord-sud, afin de supporter cette vocation
- Planifier le développement d'un pôle mixte autour du pôle d'échanges de transport en commun prévu au sud de la rue de la Croix-Rouge
 - En complément des études liées à l'implantation du SRB, revoir le plan de circulation du quartier
- Aménager un espace public polyvalent sous les échangeurs de l'autoroute Dufferin-Montmorency
- Planifier l'agrandissement du parc Victoria à même l'actuel site du poste de police
- Valoriser les parcs existants et planifier l'aménagement de nouveaux espaces verts de voisinage près des secteurs résidentiels
- Réaménager la place Jacques-Cartier
- Compléter le réaménagement de la rue Saint-Joseph à l'ouest de la rue de la Couronne
- Construire un nouveau centre communautaire dans le quartier Saint-Roch
- Réaménager la piscine et la marina Saint-Roch et bonifier le parc de la Jeunesse
- Améliorer l'aménagement des points d'accès au parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles
- Mettre en œuvre la Vision de l'arbre de la Ville pour le quartier Saint-Roch
- Marquer les entrées du quartier par des aménagements mettant en évidence son identité technoculturelle

Règle d'interprétation

Le contenu de l'annexe H sur le programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch a préséance sur le contenu général du PDAD pour ce territoire spécifique. En cas d'incompatibilité entre toute orientation, tout objectif, tout principe ainsi que toute norme réglementaire du PDAD et celle du PPU, ces derniers prévalent.